

CONTRAT DE SAILLIE IAC DE L'ÉTALON **SAN MUSCADET** POUR LA SAISON DE MONTE 2026

Contrat N°

<i>Entre d'une part le propriétaire de la jument ou son représentant légal :</i>	<i>Et d'autre part le vendeur, le "Haras de Villeréal" représenté par :</i>
Nom, Prénom: Adresse: Tel: Mail:	Tardé Patrick 231 route de Beaumont 47210 Villeréal 06.84.77.56.02 contact@haras-villereal.fr

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

❖ Objet du contrat :

Le propriétaire ou son représentant légal, désigné ci-dessus, achète au Haras de Villeréal (Tardé Patrick) une carte de saillie de l'étalon SAN MUSCADET pour la saison de monte 2026. Pour la jument désignée ci-dessous:

★ Nom de la jument: N°SIRE:

❖ Condition de ventes de saillies:

<i>La carte de saillie est vendue aux conditions suivantes :</i>	<input type="checkbox"/> IAC dans les centre agréé de votre choix: ➤ Réservation : 320 € TTC (comprend l'expédition de 12 paillettes) ➤ + 550 € TTC payable au poulain vivant à 48H
--	--

❖ Centre de mise en place agréé:

Il s'agit du lieu où il nous faudra envoyer la semence et la carte de saillie afin de pouvoir déclarer la saillie de votre jument. Il est très important que ses informations soient exactes afin d'éviter tous problèmes logistiques, merci d'avance

Nom du Centre de mise en place / Responsable :

Adresse complète (Numéro, rue, code postale, ville):

Mail :

Téléphone:

CONTRAT DE SAILLIE IAC DE L'ÉTALON **SAN MUSCADET** POUR LA SAISON DE MONTE 2026

Contrat N°

❖ **A SAVOIR :**

- Dès que nous recevons le contrat de saillie signé, nous vous transmettrons la facture de la réservation à régler par chèque ou virement. Lorsque nous aurons reçu le règlement, les paillettes seront alors envoyées au centre renseigné. La deuxième fraction est réglable au poulain vivant à 48H (aucune déclaration de naissance ne sera délivrée avant le règlement de la deuxième fraction).
- San muscadet étant aussi disponible en IART, si vous souhaitez une dose en semence réfrigérée, cette dernière vous sera facturée 75€ TTC réglable avant l'expédition. La demande d'envoi se fait sur commande de la part du centre de mise en place auprès du **Haras de Villeréal (06.84.77.56.02)** avant 9H le lundi, mercredi et vendredi.
- *Vous trouverez en pièce jointe la carte des délais de transport. Certains départements ne sont pas livrables le samedi et d'autres ne sont pas livrables en 24H. Nous travaillons la plupart du temps avec France Express (Geodis) mais nous pouvons aussi envoyer par chronopost ou TNT. Merci de vous renseigner auprès du centre de mise en place quel moyen de transport est le plus fiable chez eux.*
- La carte de saillie sera transférée au centre de mise en place, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance ne seront envoyés au propriétaire qu'après réception et encaissement du solde.
- Le vendeur décline toutes responsabilités en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Les paillettes restantes restent la propriété du vendeur, l'acheteur pourra les réutiliser s'il le souhaite, les conditions de saillie seront à voir avec le vendeur.

Fait à :

le :

Le propriétaire de la jument Signature suivie de "Lu et Approuvé"	Le Haras de Villeréal - Tardé Patrick
	